



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 novembre 2019 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présence de Mr Luis Miranda, maire d'arrondissement.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

Mme Lynne Shand arrive à 19 h 02.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Ninon Meunier, Secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 00 et se termine à 19 h 13.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 14, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12232

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019, à 19 h en y retirant le point 40.08

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 novembre 2019, à 19 h en y retirant le point 40.08.

40.08 Adopter le second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA 70) » (RCA 70-2), afin d'ajouter deux zones commerciales où peut être autorisé l'usage conditionnel bar ainsi que certaines conditions applicables.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12233

Approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019, à 19 h 30

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2019, à 19 h, et de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2019, à 19 h 30.

ADOPTÉE

10.04

CA19 12234

Autoriser un dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal dans le cadre de leur offre de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels des arrondissements pour la conception du plan d'action culturel de l'arrondissement d'Anjou

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Service de la culture de la Ville de Montréal dans le cadre de leur offre de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels des arrondissements pour la conception du plan d'action culturel de l'arrondissement d'Anjou.

D'autoriser Magdalena Michalowska, chef de division - culture et bibliothèques à signer tout engagement relatif à la demande de soutien à l'élaboration de plans d'action culturels locaux des arrondissements.

ADOPTÉE

12.01 1198428008

CA19 12235

Autoriser une dépense additionnelle de 11 856,69 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences dues à des travaux supplémentaires, dans le cadre du contrat accordé à Services de Rénovation Parabole inc., pour les travaux de réfection de la cuisine collective au centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 165 581,78 \$, taxes incluses, à 177 438, 47 \$ et autoriser un virement de crédit de 3 190,33 \$ en provenance des incidences vers les contingences - Appel d'offres public numéro 2018-13-TR (9 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 11 856,69 \$ taxes incluses, au budget des contingences du contrat 2018-13-TR adjugé à Services de Rénovation Parabole Inc. en vertu de la résolution CA19 12060, adoptée à la séance du 13 mars 2019, majorant ainsi la dépense totale de 165 581,78 \$ à 177 438,47 \$ taxes incluses.

D'autoriser un virement de crédit de 3 190,33 \$ en provenance des incidences vers les contingences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1197715003

CA19 12236

Autoriser une dépense additionnelle de 5 329,09 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des incidences dues à des travaux supplémentaires de sciage de béton, dans le cadre du contrat accordé à Construction NCP, pour les travaux de réparation et d'agrandissement de la dalle de béton et accessibilité universelle à la place publique Goncourt, majorant la dépense totale de 310 984,38 \$ à 316 313,47 \$ taxes incluses - Appel d'offres public numéro 2019-15-TR

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 5 329,09 \$ taxes incluses, au budget des incidences du contrat 2019-15-TR adjugé à Construction NCP en vertu de la résolution CA19 12193, adoptée à la séance du 10 septembre 2019, majorant ainsi la dépense totale de 310 984,38 \$ à 316 313,47 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1197715016

CA19 12237

Accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) pour la mise en oeuvre du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine (année 2019) et approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder une contribution financière de 12 500 \$ à l'organisme Opération Surveillance Anjou (OSA) dans le cadre du programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem) - année 2019.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et Opération Surveillance Anjou (OSA) établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre de ce programme.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1190965014

CA19 12238

Accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$ à la table de quartier « Concertation Anjou », pour la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, conformément aux paramètres du programme de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, à la table de quartier « Concertation Anjou », conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et « Concertation Anjou » établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre des paramètres du programme de l'Initiative montréalaise.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1190965015

CA19 12239

Accorder un soutien financier au montant de 14 132 \$ au Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou, pour le projet « Anjou, ma place », pour la période du 2 décembre 2019 au 30 juin 2020, dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) - Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier au montant de 14 132 \$ au Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou, pour la réalisation de son projet « Anjou, ma place » se déroulant entre le 2 décembre 2019 et 30 juin 2020, dans le cadre de l'édition 2019 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer au nom de Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou la convention à intervenir avec cet organisme.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1191166001

CA19 12240

Autoriser la prolongation de contrat avec Déneigement Fontaine Gadbois inc., pour la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs, pour la période hivernale 2019-2020, pour une somme approximative de 340 389,24 \$, taxes incluses, majorant la dépense initiale de 388 040,65 \$, taxes incluses, à 728 429,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17080 (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser la prolongation du contrat avec Dénéigement Fontaine Gadbois inc., pour la location de cinq (5) niveleuses avec opérateurs, pour la période hivernale 2019-2020 pour une somme approximative de 340 389,24 \$ taxes incluses, majorant la dépense initiale autorisée de 388 040.65\$, à 728 429.89 \$, taxes incluses, et ce conformément aux termes et conditions prévus dans l'appel d'offres public 18-17080 (3 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

D'autoriser l'arrondissement d'Anjou à émettre les paiements pour ce contrat en conformité avec les clauses contractuelles le régissant, selon les conditions hivernales, sur présentation des rapports dûment approuvés.

ADOPTÉE

20.06 1191154009

CA19 12241

Autoriser une dépense totale de 352 549,00 \$, taxes et contingences incluses - Octroyer un contrat au montant de 342 280,58 \$ à Pépinière Jardin 2000 inc., pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 316 arbres - printemps 2020, pour l'arrondissement d'Anjou, pour les années 2019 à 2021, pour une période de 3 ans - Appel d'offres public numéro 19-17853 (6 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense totale de 352 549,00 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture, la plantation et l'entretien de 316 arbres - printemps 2020, pour l'arrondissement d'Anjou, pour les années 2019 à 2021, pour une période de 3 ans.

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Pépinière Jardin 2000 inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 342 280,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17853 (6 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.07 1191154007

CA19 12242

Prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 30 septembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois septembre 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De prendre acte du rapport des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2019, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement, des virements budgétaires pour la période comptable du 1^{er} au 30 septembre 2019, ainsi que des achats par carte de crédit pour le mois septembre 2019.

ADOPTÉE

30.01 1198178010

CA19 12243

Ratifier une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets (7 \$/unité) pour la Journée fèves au lard de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De ratifier une dépense de 490 \$ pour l'achat de 70 billets à raison de 7 \$ chacun, pour soutenir l'activité de levée de fonds qui se tiendra le 25 octobre 2019 dans le cadre de la 53^e édition de la journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal de concert avec le poste de quartier 46 du Service de police de la Ville de Montréal, dont la contribution bénéficiera à un organisme communautaire angevin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.02 1190556016

CA19 12244

Demander à la Ville de Montréal de désigner l'avenue de Chaumont à Anjou à titre de secteur admissible au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs

ATTENDU QUE l'arrondissement d'Anjou a mis de l'avant un projet de revitalisation de l'avenue Chaumont en lien avec le Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE des travaux majeurs au niveau des infrastructures incluant le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout et l'éclairage de rue sont en cours;

ATTENDU QUE ces travaux se poursuivront jusqu'à la fin de l'année 2020;

ATTENDU QUE ces travaux occasionnent une baisse d'achalandage et des pertes de revenus pour les commerçants;

ATTENDU QUE l'arrondissement désire soutenir ses commerçants et favoriser la qualité des milieux de vie

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

De demander à la Ville de Montréal de désigner l'avenue de Chaumont à Anjou à titre de secteur admissible au Programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs.

De mandater la secrétaire d'arrondissement afin qu'une copie de cette résolution soit déposée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

ADOPTÉE

30.03 1195837001

CA19 12245

Accorder une dérogation mineure et approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 8150 du boulevard de Châteauneuf

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 octobre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée située au 8150 du boulevard Châteauneuf, sur le lot numéro 1 113 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans datés du 24 septembre 2019, réalisés par la firme « E.L. Concept ».

D'accorder, pour ladite propriété, une dérogation mineure au Règlement de zonage RCA 40, afin d'autoriser une marge avant de 3,70 mètres face au boulevard Châteauneuf et un taux de cours arrière de 22 %, alors que ledit règlement exige respectivement une marge avant minimum de 4,5 mètres et un taux de cour arrière minimum de 40 %, conformément au certificat de localisation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Seifeddine Riahi, sous le numéro 3351 de ses minutes, daté du 26 juin 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1195365008

CA19 12246

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7077 de la rue Beaubien Est

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 7 octobre 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7077 de la rue Beaubien Est, sur le lot numéro 1 005 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan réalisé par « Stéphane Hazan Architecte » révisé en date du 6 juin 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.02 1197133038

CA19 12247

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 8150 de la rue Larrey

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 7 octobre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel, situé au 8150 de la rue Larrey, sur le lot 1 004 056 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan projet d'implantation réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Éric Chalifour, sous le numéro 3824 de ses minutes, daté du 9 octobre 2019, ainsi qu'aux plans, réalisés par « Provencher Roy », datés de septembre 2019.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1197133039

CA19 12248

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment commercial avec un poste d'essence situé au 8100 du boulevard Henri-Bourassa (lot projeté : 6 341 554) du cadastre du Québec, circonscription de Montréal

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 novembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment commercial avec un poste d'essence, sur le lot numéro lot 4 639 705 (lot projeté 6 341 554) du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, conformément aux plans suivants : plan cadastral et parcellaire du cadastre du Québec réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Pierre Robitaille, sous le numéro 14563 de ses minutes, daté du 8 octobre 2019 ainsi que des plans de présentation conceptuelle révisés en date du 20 mars 2019, réalisés par la firme « Jutras architecture ».

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.04 1195365010

CA19 12249

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la construction d'un bâtiment commercial situé au 8100 du boulevard Henri-Bourassa (lot projeté : 6 341 555) du cadastre du Québec, circonscription de Montréal

ATTENDU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 4 novembre 2019;

ATTENDU que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'approuver à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction d'un bâtiment commercial, sur le lot numéro lot 4 639 705 (lot projeté 6 341 555) du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, conformément aux plans suivants : plan cadastral et parcellaire du cadastre du Québec réalisé par l'arpenteur-géomètre, M. Pierre Robitaille, sous le numéro 14563 de ses minutes, daté du 8 octobre 2019 ainsi que des plans de présentation conceptuelle révisés en date du 20 mars 2019, réalisés par la firme « Jutras architecture ».

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.05 1195365011

CA19 12250

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement Anjou (1333), une ordonnance modifiant la signalisation afin d'aménager les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge, adjacents aux quatre bornes de recharges doubles

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance, jointe à la présente, modifiant la signalisation afin d'aménager les espaces de stationnement réservés aux véhicules électriques en recharge, adjacents aux quatre bornes de recharge doubles, aux emplacements suivants :

- 1005, Arena Chaumont, près de l'avenue Mousseau;
- 1007, 4^e Croissant, au coin du boulevard Ray-Lawson;
- 1008, Atelier municipal Anjou, rue Bombardier;
- 1009, parc André Laurendeau, près du boulevard Métropolitain.

ADOPTÉE

40.06 1197133041

CA19 12251

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 17 septembre 2019

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 17 septembre 2019;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance visant à modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- installer des arrêts à l'intersection de l'avenue des Vendéens sur l'avenue Goncourt;
- déplacer la ligne d'arrêt située sur la rue de l'Industrie plus près de l'intersection de la rue du Parcours et ajouter deux arrêts sur la rue du Parcours à l'intersection de la rue de l'Innovation.

ADOPTÉE

40.07 1191462014

CA19 12252

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA140), afin d'inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement

Le conseiller Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement numéro RCA-XX modifiant le Règlement de zonage numéro (RCA 40) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (RCA140) », visant à inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement exigées.

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-XX), visant à inclure des dispositions sur l'exemption de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement exigées.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation

40.09 1197133040

CA19 12253

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) (RCA 138-1), afin d'abroger le type de projets assujettis de la sous-section 3

Le conseiller de Ville Andrée Hénault donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) » (RCA 138-1), afin d'abroger le type de projets assujettis de la sous-section 3.

D'adopter le premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement d'Anjou (RCA 138) » (RCA 138-1), afin d'abroger le type de projets assujettis de la sous-section 3.

De mandater la secrétaire d'arrondissement de tenir une assemblée publique de consultation.

Ce règlement est susceptible d'approbation référendaire.

40.10 1195365009

CA19 12254

Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2020) » (RCA 148)

Le conseiller Richard Leblanc donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, sera adopté le règlement intitulé « Règlement visant l'imposition d'une taxe sur les services de l'arrondissement d'Anjou (exercice financier 2020) » (RCA 148), et dépose le projet de règlement.

40.11 1190558003

CA19 12 51

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 12 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 12 septembre 2019.

60.01 1192911030

CA19 12 52

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 10 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, tenue le 10 septembre 2019.

60.02 1192911029

CA19 12 53

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 11 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 11 septembre 2019.

60.03 1192911028

CA19 12 54

Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme 2017

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du document suivant:

- Rapport annuel du Comité consultatif d'urbanisme 2017.

60.04 1197133036

CA19 12 55

Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du document suivant :

- Rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme 2018.

60.05 1197133037

CA19 12 56

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en urbanisme tenue le 9 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 septembre 2019.

60.06 1197133035

CA19 12 57

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 17 septembre 2019

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du compte rendu de la réunion du comité de circulation tenue le 17 septembre 2019.

60.07 1190739010

CA19 12255

Levée de la séance ordinaire du 5 novembre 2019

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 24.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
3 décembre 2019.